

RAPPORT N° 02/6-04
au Conseil Municipal

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2001
BUDGET ANNEXE EAU**

L'exécution du Budget 2001 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 2 582 559,99 €.

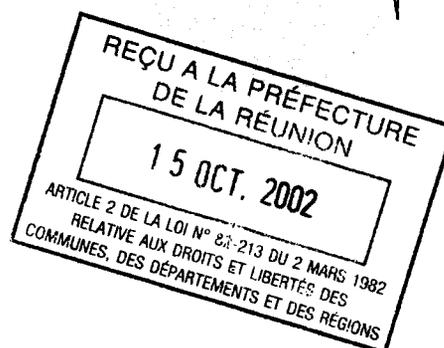
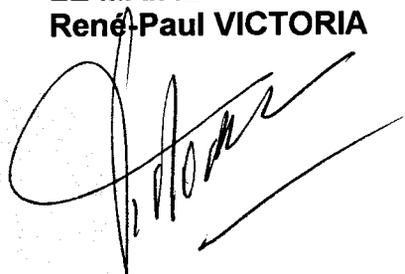
Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 52 000,00 € en Section d'Investissement
(Article 106 du Budget Supplémentaire 2002),
- * 2 530 559,99 € en Section d'Exploitation
(Article 002 du Budget Supplémentaire 2002).

Conformément à l'Instruction Budgétaire M49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-04
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2001
BUDGET ANNEXE EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire du résultat de l'exercice 2001 du Budget Annexe de l'eau :

- | | |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| * à la Section d'Investissement, à hauteur de | 52 000,00 €, |
| * à la Section d'Exploitation, à hauteur de | 2 530 559,99 €. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

